

CONTRAT VINS 2020

Entre M./Mme.....adhérent(s) de l'AMAP de PORNIC et
LE DOMAINE DE LA CHAPELLERIE – Briand Arnaud – La Chapellerie – 44680 CHAUMES-EN-RETZ
– tél : 06 46 76 24 45 - e-mail : domainedelachapellerie@orange.fr

Ce contrat établit une relation directe entre producteur et consommateur. Le vin est produit, vinifié, et mis en bouteille à la propriété et les vignes sont en conversion Agriculture Biologique depuis novembre 2017.

BON D'ENGAGEMENT pour l'année 2020 :

	Bouteille 75 cl	BIB 5 l	BIB 10 l
<i>Grolleau gris</i>	4,90 €	15,00 €	27,00 €
<i>Chardonnay</i>	4,90 €	15,50 €	29,00 €
<i>Grolleau rosé</i>	4,70 €	14,50 €	26,00 €
<i>Merlot rosé</i>	4,90 €	15,00 €	27,00 €
<i>Gamay rouge</i>	4,70 €	14,50 €	26,00 €
<i>Cabernet rouge</i>	4,90 €	15,50 €	29,00 €
<i>Coup de Chapeau blanc</i>	6,40 €		
<i>Coup de Chapeau rouge</i>	6,40 €		
<i>Retz Bulles</i>	7,90 €		
<i>Fun & Bulles blanc</i>	7,20 €		

Souscription à l'AMAP Pornic – Vins 2020 pour un montant de :.....€ (montant mini. 30 €)

Réglé en o espèces ou o chèques à l'ordre de SARL Briand

Je peux réapprovisionner mon compte en cours d'année. Il s'agit d'un forfait duquel sera déduit le montant de mes achats. Le solde disponible sera transféré au prochain contrat annuel, ou remboursé, selon ma demande. A chaque début de saison, l'amapien verse une cagnotte minimum de 30 euros qui devra être soldée à la fin de la saison. Si ce n'est pas le cas, le solde sera perdu pour l'amapien au profit du producteur. S'il y a abondement au cours de la saison, le solde sera reporté à la saison

Coordinatrice AMAP Pornic : Erika BRIAND 06.46.76.24.45

Signature du producteur :

.....
CONTRAT VINS 2020 (exemplaire destiné au producteur)

NOM – Prénom :Téléphone :

E-mail :

Accepte le partage du risque avec le producteur en cas d'imprévu

Assure avoir souscrit à l'AMAP Pornic « vins » poureuros

o espèces ou o chèques à l'ordre de SARL Briand

Fait le :

Signature adhérent :